



# Vitrines Industrie du Futur

## *Formulaire de candidature au label*

*Ce document est le **dossier unique de candidature à la labellisation Vitrine de l'Industrie du Futur** décernée par l'Alliance Industrie du Futur. Il en présente les objectifs, les critères d'attribution, la charte, les processus, et intègre le formulaire à remplir pour la candidature au label à joindre à la présentation de votre projet. Il est également disponible sur le site de l'Alliance Industrie du Futur : <http://www.industrie-dufutur.org/>.*

### **1. Le label « Vitrine de L'Industrie du Futur »**

Le label donne à votre entreprise une forte visibilité, Il est remis par un haut représentant de l'Etat lors d'événements comme le salon Global Industrie, ou de rencontres au Ministère de l'Economie et des Finances. Il vous permet d'être reconnu comme porteur de réalisations emblématiques de l'industrie du futur auprès de vos clients, de vos fournisseurs et des organisations professionnelles et de vos territoires, et le cas échéant de valoriser dans votre groupe l'excellence opérationnelle de votre implantation. Il vous permet également de mettre en avant le travail de vos équipes et de susciter leur fierté, de cultiver votre marque employeur et d'attirer ainsi les meilleurs talents.

En obtenant ce label vous rejoignez le club des vitrines de l'Industrie du Futur qui regroupe les entreprises labellisées pour échanger sur les thèmes de l'Industrie du Futur, partager les pratiques industrielles innovantes et visiter les sites où elles ont été implantées.

# 1. Formulaire de candidature au label

|  |  |
|--|--|
| <b>Entreprise</b>  | ...  |
| <b>Actionnaire principal</b>   | ...  |
| <b>Site Web</b>  | ...  |
| <b>Secteur industriel(s), Activité</b>   | ...  |
| <b>Taille (salariés)</b>   | ...  |
| <b>Chiffre d'affaire</b>   | ...  |
| <b>Projet candidat au label</b><br><i>(Nom du projet si applicable ; horizon de temps prévu ou réalisé pour le déploiement ; fourchette de l'investissement)</i>   | ...  |
|  | ...  |
|  | ...  |
| <b>Etablissement principal concerné, Département, Région</b>   | ...  |
| <b>Description</b><br><i>Synthétiser (en une dizaine de lignes) ce qui fait que le projet est emblématique de l'Industrie du Futur, par exemple : valeur d'exemple du projet, modèle économique, transformation de la chaîne de valeur sociale et organisationnelle, place de l'homme et évolution des métiers, contribution à l'activité et à l'emploi industriel en France, solutions technologiques et numériques contributives.)</i> | ...  |
| <b>Raison(s) principale(s) de la demande de labélisation :</b><br><i>(Cocher dans la liste des 15 thématiques ci-après les thématiques principales pour lesquelles vous demandez la labélisation - <u>au maximum 3 thématiques principales</u>). Ceci aidera le comité à focaliser ses questions sur vos thèmes prioritaires.</i>  | <p style="text-align: center;"><b>Chaîne de Valeur</b></p> <input type="checkbox"/> 11 - Chaîne de Valeur, continuité numérique<br><input type="checkbox"/> 12 - Ancrage local<br><input type="checkbox"/> 13 - Nouveaux modes d'affaire |
|  | <p style="text-align: center;"><b>Site industriel</b></p> <input type="checkbox"/> 21 - Désintermédiation des services<br><input type="checkbox"/> 22 - Développement durable<br><input type="checkbox"/> 23 - Changement permanent      |
|  | <p style="text-align: center;"><b>Ligne</b></p> <input type="checkbox"/> 31 - Jumeau numérique<br><input type="checkbox"/> 32 - Intégration Virtuel – Réel<br><input type="checkbox"/> 33 - Variabilité, Modularité, Ordonancement       |
|  | <p style="text-align: center;"><b>Station</b></p> <input type="checkbox"/> 41 - Matériaux et Procédés<br><input type="checkbox"/> 42 - Logistique interne  |
|  | <p style="text-align: center;"><b>Ressources</b></p> <input type="checkbox"/> 51 - Homme augmenté<br><input type="checkbox"/> 52 - Homme au centre<br><input type="checkbox"/> 53 - Robotique, Cobotique, Exosquelette                   |
|  | <p style="text-align: center;"><b>Interfaces et données</b></p> <input type="checkbox"/> 61 – Internet des objets, Big Data, IA  |
| Contact (email, tel), contact suppléant  | ...  |
| Date candidature   | ...  |

## 2. Pièces annexes à fournir

|   |  |
|---|--|
| <b>Votre présentation</b><br><i>(Prévue pour une durée de 45 min, avec courtes vidéos si approprié, format libre)</i>   | <b>Document PPT ou PDF séparé à fournir avec ce document</b>   |
| <b>Votre diagramme d'influence (synthèse normalisée de votre démarche au format fourni en annexe)</b><br><i>Le but est de synthétiser et mettre en valeur le caractère emblématique de votre projet pour l'Industrie du Futur, à des fins de publication.<br/>Les informations et images doivent être publiques et libres de droit.</i> | <b>Document PPT séparé à fournir au format PPT fourni en PJ, si possible avec ce document, mais en tout état de cause au plus tard une semaine avant le passage en commission de labélisation. L'AIF peut vous aider à le remplir.</b> |
| <b>Lien Web vers vidéos illustratives du projet</b><br><i>(optionnel)</i>   | <b>Lien vers les vidéos</b>  |

## 3. Objectifs des Vitrines de l'Industrie du Futur

- Montrer « la France qui gagne » en mettant en évidence les entreprises industrielles françaises qui réussissent.
- Mettre en avant les méthodes et les best-practice des entreprises industrielles les plus innovantes afin d'encourager leur réplique et leur transposition au reste du tissu industriel français.
- Accroître la visibilité de l'industrie française auprès des investisseurs nationaux et étrangers.

## 4. Critères de labélisation

- L'Alliance Industrie du Futur ne labellise pas une entreprise mais un projet, une transformation de l'entreprise. Il n'est pas obligatoire que le projet soit totalement abouti, il peut être en cours de développement. Le projet doit être majoritairement orienté production, même si l'ingénierie des produits est le plus souvent impliquée dans les transformations industrielles.
- L'Alliance Industrie du Futur labellise des projets de la Demande et non de l'Offre, c'est-à-dire qu'elle va mettre en valeur une transformation industrielle plutôt que les outils (par exemple robots, logiciels, ...) qui l'ont permis.
- Le projet doit être emblématique, c'est-à-dire : original, répliquable et inspirant. Il doit être transposable à d'autres entreprises dans un contexte similaire, c'est pour cela que le storytelling et le caractère inspirant du projet sont essentiels pour rendre cette perspective de transposition attractive.
- Le projet doit contribuer aux objectifs stratégiques de l'industriel et générer ou induire des perspectives de gains opérationnels ou de business, qui doivent être explicités. La vision prospective doit être mise en avant.
- L'entreprise met en œuvre une fourniture majoritairement nationale : plus de 50% fourni par des sociétés françaises, sauf s'il n'existe pas d'offre française compétitive.
- Le projet doit être éco-responsable.
- La mise en place ou le développement d'un écosystème impliquant des start-ups et des académiques, est valorisée.
- Le projet doit pouvoir être visité, avec l'accord de l'entreprise.

- Le porteur du projet doit être mandaté par l'entreprise.

## 5. Communication

Le fait que votre projet soit facilement communiqué est important (le 'pitch'), d'une part pour votre passage devant le comité de labellisation, et d'autre part pour la communication ultérieure.

- Prévoir une diapositive de type 'executive summary' qui synthétise les principales initiatives de vos projets et la valeur qu'elles ont apporté en les associant à des KPIs. Ceci permettra à d'autres personnes de facilement promouvoir votre projet.
- Bien mettre en évidence la manière dont votre projet ou votre transformation contribue à répondre à vos enjeux stratégiques.
- Aller ensuite dans le détail méthodologique, technique, humain de l'implémentation de ces initiatives, en insistant sur les problèmes rencontrés et la manière dont vous les avez résolus.
- Concluez sur les messages clé que vous souhaitez mettre en avant sur votre projet, dont les auditeurs doivent se souvenir.

## 6. Engagements de l'Alliance Industrie du Futur

### 1. Confidentialité

Durant le processus de labellisation et l'audition les informations transmises par votre entreprise sont confidentielles pour le comité de labellisation et la Direction de l'Alliance. Les membres du comité qui seraient en conflit d'intérêt avec la Vitrine s'abstiennent de participer à la labellisation.

### 2. Communication

L'Alliance organise la remise du label durant un événement approprié avec souvent la présence d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat.

L'Alliance assure par la suite la promotion de la Vitrine à travers des matériaux ou médias de communication, des articles de presse, des tables rondes, la participation à des salons professionnels, et la mise en avant de la Vitrine auprès des Pouvoirs Publics et des Fédérations professionnelles. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la FrenchFab.

### 3. Club des Vitrines

L'Alliance organise et anime le Club des Vitrines dans une optique de mise en réseau, en vue de capitaliser autour de thématiques industrielles dans des événements qui rassemblent les labellisés.

### 4. Services des membres ou des Fédérations de l'AIF au profit des Vitrines.

FrancInvest met en réseau de potentiels investisseurs avec les vitrines nécessitant des financements.

Certaines Fédérations Industrielles ou Syndicats Professionnels de l'Alliance Industrie du futur mettent en avant les Vitrines qui le souhaitent lors de leurs événements de communication. Elles peuvent également proposer aux Vitrines de participer à des groupes de réflexion sur l'Industrie du Futur.

## 7. Engagement des Vitrines de l'Industrie du Futur

### 1. Dossier et communication

Les Vitrines fournissent les éléments du présent dossier en vue de leur labellisation par le Conseil d'Administration de l'AIF.

A l'issue de la recommandation de labellisation, elles définissent en collaboration avec l'Alliance les éléments de communication publique (communiqué de presse, etc.).

Les Vitrites acceptent de discuter avec l'Alliance deux ans après la labellisation des évolutions qui sont intervenues dans l'entreprise, en vue, si c'est approprié, d'en faire un nouveau communiqué de presse.

## 2. Témoignage

Les Vitrites acceptent dans la mesure du possible de recevoir des délégations gouvernementales Françaises ou étrangères, d'autres entreprises, des étudiants. L'entreprise reste toujours libre d'accepter ou de refuser les demandes sans avoir à justifier les refus.

Dans le cadre des territoires d'industrie, les Vitrites contribuent si possible à accélérer la mise en réseau du le tissu PME régional afin de mutualiser des expériences ou des moyens, de « chasser en meute » en vue d'améliorer les conditions locales d'exercice de l'activité industrielle, de développer des synergies pour l'accès aux technologies et aux marchés

Les Vitrites qui le souhaitent sont encouragées à participer - au titre de Vitrite - au Programme d'Accompagnement des PME de Bpifrance. Il s'agit de recevoir des groupes de Dirigeants des d'entreprises accompagnées par Bpifrance pour des échanges sur l'Industrie du Futur.

Les Vitrites qui le souhaitent sont encouragées à témoigner sur ce que le label leur a apporté, en vue d'une publication sur le site de l'Alliance.

# 8. Processus de labellisation

## 1. Call de préqualification

- Solliciter un call de préqualification auprès d'Alexandre Pointard ([alexandre.pointard@industrie-dufutur.org](mailto:alexandre.pointard@industrie-dufutur.org), 06 74 38 75 78), afin de s'assurer que la demande de label entre bien dans les critères de l'Alliance Industrie du Futur. Ce call a lieu avec en appui une ou plusieurs personnes du comité.
- Le but de ce call est en particulier de **faire émerger le caractère emblématique** du projet soumis à la labélisation.
- Durant le call, si le projet présenté est pré-qualifié, une date de passage est proposée pour une audition devant le comité de l'Alliance, en fonction des disponibilités du comité de labellisation qui se réunit toutes les deux semaines.
- Une date pour un autre call avant l'audition est également fixée pour revoir ensemble le diagramme d'influence.

## 2. Préparation des éléments du dossier

- La demande de labellisation (ce document rempli, plus la présentation du projet) à adresser au Directeur du Programme Vitrites et au Co-Président du Comité de Labellisation : [alexandre.pointard@industrie-dufutur.org](mailto:alexandre.pointard@industrie-dufutur.org); [fbt@3ds.com](mailto:fbt@3ds.com) . N'hésitez pas à contacter ces personnes si vous avez des questions pour préparer votre dossier, en particulier le Diagramme d'Influence.

## 3. Visite de site

- Les candidats au label proposent souvent, à leur initiative, une visite de site pour les membres du Comité de Labellisation qui le souhaitent.

#### 4. Audition

- Les auditions face au comité de labellisation se déroulent les Mardi, tous les 15 jours soit à 9h30 soit à 11 :00, dans les locaux de Bpifrance au 24 rue Drouot, Paris 9° (demander Virginie Stanczac ou Jacques Geniaux).
- Elles durent 1h30 par entreprise candidate. Des questions sont posées au fil de l'eau, votre présentation bout à bout doit durer autour de 45 minutes. Le comité est très varié dans sa composition, n'hésitez pas à amener les personnes qui pourront répondre à une grande variété de questions : enjeux stratégiques, la production, les points techniques, les KPI. Vous pouvez amener entre 1 et 5 personnes, le plus souvent le Directeur du site et/ou un Chef de Projet de la transformation présentée.
- A l'issue de l'audition, le comité prononce ou non une recommandation de labellisation par le Conseil d'Administration de l'Alliance Industrie du Futur. Il peut si nécessaire être amené à demander à la Vitrine des informations complémentaires.

#### 5. Conseil d'administration et labellisation

- Le dossier est alors transmis au conseil d'administration qui prononce la labellisation.
- Le service Communication de l'Alliance contacte alors la Vitrine pour préparer les annonces de presses et les dossiers de communication.

## 9. A propos de l'AIF

L'Alliance Industrie du Futur a été créée le 20 juillet 2015 pour accompagner les entreprises françaises et notamment les PME et PMI dans la modernisation de leurs outils industriels et la transformation de leurs modèles économiques par les technologies nouvelles, digitales et non digitales.

Son parti pris est d'intégrer le salarié avec son savoir-faire, ses compétences et son savoir être comme élément majeur de la réussite de cette modernisation et transformation.

Il s'agit de repositionner l'industrie française au centre du développement économique du pays, ce qui passe par une amélioration de la compétitivité de ces entreprises.

## 10. Vos contacts à l'AIF :

**Directeur de programme des Vitrines de l'Industrie du Futur - votre contact principal :**  
**Alexandre Pointard :** [alexandre.pointard@industrie-dufutur.org](mailto:alexandre.pointard@industrie-dufutur.org), 06 74 38 75 78.

Directrice de la Communication de l'Alliance Industrie du Futur :  
Anne-Solène Degon, [anne-solene.degon@industrie-dufutur.org](mailto:anne-solene.degon@industrie-dufutur.org) , 06 27 40 03 20.

Co-Présidents du comité de labellisation :  
François Bichet : [francois.bichet@3ds.com](mailto:francois.bichet@3ds.com), 06 08 97 58 55,  
Thierry Valot : [thierry.valot@fivesgroup.com](mailto:thierry.valot@fivesgroup.com), 06 10 15 16 06

## 11. Parrainage de nouvelles vitrines

Si vous connaissez des entreprises susceptibles d'être labellisées pour leur réalisations emblématiques, nous vous encourageons à envoyer leurs coordonnées à [alexandre.pointard@industrie-dufutur.org](mailto:alexandre.pointard@industrie-dufutur.org) qui prendra contact et leur transmettra les informations nécessaires. Vous pouvez aussi contacter l'ambassadeur de l'AIF en région, dont la liste est disponible sur le site de l'AIF : <http://www.industrie-dufutur.org/>